

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.11.216**

**Extension ZI n°3 à
L'ISLE D'ESPAGNAC
: annulation de la
délibération n°373 du
23 novembre 2007 -
Cession de terrain à
la société
EXPANPHARM**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

**DELIBERATION
N° 2008.11.216**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER**

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**EXTENSION ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°373 DU
23 NOVEMBRE 2007 - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE EXPANPHARM**

Par délibération n° 373 du conseil communautaire 23 novembre 2007, vous avez approuvé la cession du lot n°7 de l'extension de la ZI n° 3 cadastré AB 214 et AC 192, d'une surface de 2 407 m², sur la commune de L'Isle-d'Espagnac à la société EXPANPHARM, entreprise spécialisée dans les activités de fabrication et de commercialisation de compléments alimentaires à base de plantes.

La société nous ayant fait part de l'abandon de son projet en raison d'une évolution juridique défavorable dans son domaine d'activité,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 octobre 2008,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°373 du 23 novembre 2007 susvisée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 novembre 2008

Affiché le :

19 novembre 2008